

# AgriGenève info

## AVENIR SUISSE ET L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

« Der befreiter Bauer », ouvrage du groupe de réflexion Avenir-Suisse nous livrerait, selon ses auteurs, un éclairage critique sur l'agriculture multifonctionnelle suisse.

La lecture attentive du résumé français de 43 pages, disponible sur Internet, nous permet de nous faire une idée objective des intentions de ses auteurs et des intérêts défendus par ces derniers.

L'agriculture suisse n'est pas rentable, coûte trop cher en paiements directs et ne remplit pas les objectifs de multifonctionnalité inscrits dans la constitution. Pour remédier à cette situation calamiteuse, ils proposent diverses mesures visant à libérer le paysan des contraintes des lois régissant le monde agricole et lui redonner une dimension d'entrepreneur. En outre, les compensations écologiques et l'impact favorable de l'entretien du paysage seraient remplis à satisfaction, même s'il n'y avait pas de paiements à la clé. Pour terminer, le droit foncier rural devrait être révisé pour permettre la création de domaines agricoles plus grands et permettre ainsi l'abandon du principe de l'exploitant propriétaire.

Bien sûr, ils conviennent qu'un grand nombre d'exploitations ne survivraient pas à cette nouvelle orientation de politique agricole, mais ce serait le prix à payer pour réduire les dépenses fédérales pour ce secteur d'activité dont la productivité est largement en dessous de la moyenne suisse.

Ils concluent en affirmant que les processus de réformes entamés depuis 1992 n'ont servi à rien et que ni les consommateurs, ni les contribuables ni même l'agriculture n'en sortent gagnants.

Vous l'avez compris, les intérêts du groupe de réflexion Avenir-Suisse ne sont en aucun cas motivés par l'amélioration de la condition de l'agriculture suisse. Ils laissent clairement entendre que lors de négociations à venir, le soutien d'une agriculture peu rentable nuirait à la place financière et industrielle suisse si des concessions devaient être compensées dans d'autres secteurs économiques.

En reconnaissant, sans vouloir la combattre, une responsabilité très importante des transformateurs et des distributeurs dans la cherté des produits de consommation, ils montrent bien que leur objectif est d'abandonner l'agriculture au profit des intérêts d'autres secteurs économiques.

L'agriculture suisse devra encore subir de nombreuses propositions de ce genre dans les prochaines années. En laissant supposer qu'une minorité agricole pense tout bas ce qu'ils disent tout haut, ils risquent d'alimenter une confusion grandissante dans notre population. Aujourd'hui plus qu'hier, nos associations professionnelles ne devront parler que d'une seule voix pour que l'avenir de l'agriculture suisse puisse coexister avec celui des autres secteurs d'activités.

FH

➤ 2

*A vos agendas!*  
*Les brèves*

➤ 3

*Ça vous intéresse :*  
*- Mémento agricole*

➤ 4

*- Mémo assurances,  
impôts, etc.*

➤ 6

*- Parcelle d'ébats pour  
chiens en zone agricole*

➤ 7

*- Les collaborateurs  
d'AgriGenève*

➤ 9

*Annonces*

➤ 10

*Annexes*

## A vos agendas !

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
28 février 2007	Assemblée générale d'AGRI-PIGE	Salle communale de Jussy
15 mars 2007	Assemblée générale de l'AOVG	Salle polyvalente Dardagny, 15h
15 mars 2007	Assemblée générale de VITIPIGE	Salle polyvalente Dardagny, 14h
29 mars 2007	Assemblée générale du CAG	Centre de Lullier
29 mars 2007	Assemblée générale d'AgriGenève	Centre de Lullier
21 avril 2007	Club Terre Avenir : visite de l'exploitation de M. Widmer	Genthod, 10h-12h
21 avril 2007	Journée du lait	Toute la Suisse

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

### Consultations juridiques Me Mégevand pour le premier semestre 2007

08 janvier  
22 janvier  
05 février  
19 février  
05 mars  
19 mars  
02 avril

16 avril  
30 avril  
07 mai  
21 mai  
04 juin  
18 juin

Les consultations ont lieu entre 13 h.30 et 15 h.30, toutes les 15 minutes.

## Les brèves

### Main-d'œuvre saisonnière

Nous rappelons à nos membres qu'AgriGenève tient à leur disposition une liste de personnes cherchant des emplois saisonniers tels que cueillette de fruits, vendanges, effeuilles, etc.

Les personnes intéressées par ce service peuvent prendre contact avec Mireille Belloir au N° de tél. 0 22 939 03 10 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [info@agrigenève.ch](mailto:info@agrigenève.ch).

## Le memento agricole 2007 est disponible !

### Une aide à la décision

Né il y a 28 ans, cet outil d'information, d'aide à la décision et à la gestion d'entreprise n'a jusqu'ici jamais démenti son utilité. Aujourd'hui tiré à plus de 5500 exemplaires, le memento agricole s'est imposé dans presque toutes les exploitations agricoles romandes et les écoles d'agriculture comme outil de références.

Dans la conduite d'une exploitation agricole la gestion prend une importance toujours plus grande. Le temps où, après une journée de travail bien remplie, l'on pouvait aller s'asseoir sur le banc devant la ferme pour un moment de repos bien mérité et avec la satisfaction d'avoir accompli son travail fait partie du passé depuis belle lurette.

Aujourd'hui, quand la journée s'achève, une autre commence, celle de la paperasse. Une fois le premier tri sommaire effectué, il s'agit de plonger dans le domaine, virtuel celui-là, de la fumure, du suivi des parcelles, du troupeau, etc., en bref des différents formulaires imposés ou volontaires qui ont tous un point commun : ils participent à la gestion de l'entreprise et sont une forme d'aide à la décision.

### Une actualisation annuelle complète

Toute question posée mérite une réponse, et si possible tout de suite. C'est dans ce but que le memento agricole est, année après année, complètement révisé de A à Z, actualisé et mis en page de façon à concentrer un maximum d'information sur un seul document. Son seul défaut ? C'est justement cette concentration d'informations en un seul endroit qui rend parfois la lecture des chiffres un peu ardue. Cependant, ne l'oublions pas, le memento agricole n'est pas un roman, mais un outil de consultation fiable et facilement accessible, d'où son format qui permet de l'emporter partout où vous en avez le besoin.

### Comment chercher l'information ?

Découpé en 5 chapitres, production végétale – production animale – gestion de l'exploitation – divers – répertoire d'adresses, ceux-ci sont ensuite traités à l'intérieur de chacun d'eux par genre et par thème; par exemple céréales – sarclées – variétés – marché – prix – prise en charge – primes, etc., ou bovins – ovins – caprins – porcins – volaille – chevaux – besoins alimentaires – prix du marché – système de garde, etc. Chaque chapitre est doté d'une table des matières ; de plus un index alphabétique des thèmes et des termes utilisés reporte le lecteur directement à la bonne page.

### L'agenda 2007

Un agenda, c'est conçu pour l'avoir toujours sur soi, raison pour laquelle il est physiquement séparé du memento. Son format 10x15 cm le rend compatible avec toute les poches de veste standard et son semainier sur 2 pages laisse suffisamment de place pour y noter toutes les informations dont on a besoin.

### L'inventaire du patrimoine culinaire

Cette année, le petit fascicule qui accompagne le memento agricole et l'agenda 2007 traite du patrimoine culinaire. Sur quelques pages, vous y découvrirez pourquoi et comment l'on tente de dresser un inventaire de notre patrimoine culinaire, si riche que vous en attrapez l'eau à la bouche. Quelques exemples de saison : le vin cuit ou la raisinée ou encore les châtaignes.

### Où trouver le memento et son agenda ?

Edité par AGRIDEA Lausanne, vous pouvez le commander :

- auprès des Landi et sociétés d'agriculture de Suisse romande;
- Commande en ligne via notre site [www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)

### Un rapport qualité/prix particulièrement favorable !

Pour Fr. 22.- (auxquels s'ajoutent les frais d'expédition) vous disposez du memento, de l'agenda, ainsi que du supplément sur l'inventaire du patrimoine culinaire. L'abonnement annuel vous permet de bénéficier encore d'un rabais substantiel. Qui dit mieux ?

**François Pilet, AGRIDEA, Lausanne**

# Mémo destiné aux employeurs agricoles membres d'AgriGenève

## Assurances

### L'assurance accidents des travailleurs (LAA)

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA), tous les travailleurs et apprentis sont assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels. Les employés travaillant plus de huit heures par semaine chez un même employeur sont également couverts contre les accidents non-professionnels.

Les collaborateurs familiaux ne sont pas soumis à la LAA. Il sont assurés en cas d'accident par leur caisse maladie.

Les primes sont perçues sur le gain assuré, soit le salaire déterminant au sens de la législation sur l'AVS. Les taux prélevés sont de **3,48% pour les accidents professionnels** et **1,36% pour les non-professionnels**.

Selon le Contrat Type de Travail dans l'agriculture (CTT), Article 18 al3: « *Les primes pour les accidents professionnels sont à la charge de l'employeur, tandis que les primes pour les accidents non professionnels sont à la charge de l'employé* »

Une indemnité journalière est versée dès le 3<sup>ème</sup> jour d'incapacité de travail et s'élève à 80% du gain assuré. L'employeur est tenu de payer le salaire de son employé au moins à 80% les deux premiers jours consécutifs à un accident. Article 324b al3 (CO) « *Si les prestations d'assurance ne sont versées qu'après un délai d'attente, l'employeur doit verser pendant cette période quatre cinquièmes au moins du salaire* ».

### L'assurance maladie (LAMal)

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMAL), article 3 al1, « *Toute personne domiciliée en Suisse doit s'assurer pour les soins en cas de maladie, ou être assurée par son représentant légal, dans les trois mois qui suivent sa prise de domicile ou sa naissance en Suisse* ».

Il est précisé à l'Article 1 al2 b (OAMal), que sont tenus de s'assurer : « *les ressortissants étrangers exerçant une activité dépendante et dont l'autorisation de séjour est valable moins de trois mois, lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une couverture équivalente pour les traitements en Suisse* ».

Selon le CTT M J 1 50.09, Article 19 al1: « *Chaque employeur veille à ce que son personnel soit assuré pour l'assurance frais médicaux et pharmaceutiques* »

Le contrat collectif de la FRV propose d'assurer l'ensemble du personnel hormis les collaborateurs familiaux selon une couverture d'assurance obligatoire des soins en cas de maladie.

Dans le cadre de l'assurance collective, les primes se calculent en pourcentage du salaire AVS. Le taux appliqué est de **7%, entièrement à la charge de l'employé**. Les prestations sont versées au fournisseur de soins ou à l'employeur, après le paiement de la feuille maladie Frs. 70.-, valable la durée du contrat de travail mais au maximum une année civile.

### Système d'assurance dit « Forfait » - modifications tarifaires 2007 :

La modification tarifaire intervenue en 2007 pour le forfait, qui sert à couvrir vos employés de courte durée, a suscité passablement de réactions ce qui nous amène à vous apporter quelques précisions. L'augmentation du prix des forfaits est liée au fait que les tarifs qui ont eu cours jusqu'en 2006 ne correspondaient plus du tout à la réalité des coûts d'aujourd'hui. Dès lors, notre prestataire nous a prié soit de supprimer le forfait –Genève est le seul canton affilié à la FRV à utiliser ce système- ou a en adapter les tarifs. Nous avons opté pour la deuxième solution, tout en sachant que pour certains d'entre vous cette offre pourrait perdre de son intérêt. Le forfait est calculé sur la base des prélèvements usuels -assurance accidents professionnels et non professionnels et assurance obligatoire des soins- sur un salaire minimal de Fr. 3'160 brut.

Si vous souhaitez continuer à offrir les prestations assurances à vos employés de courte durée et/ou que les jours cumulés d'employés ne sont pas trop élevés, vous pouvez adhérer au forfait. Dans le cas contraire, nous vous conseillons d'inscrire vos employés dans notre système collectif et de prélever sur leur salaire les montants dus pour l'assurance obligatoire des soins et l'assurance accidents non professionnels.

Dans tous les cas, en adhérant à notre système assurance, vous avez la garantie que vos employés sont couverts en cas de maladie ou d'accident et que vous répondez ainsi aux dispositions légales du CTT M J 1 50.09.

Convention d'assurances 2007 et formulaire de renseignements LPP 2006

**Nous vous invitons à nous retourner, dans les plus brefs délais, votre convention d'assurances 2007 afin qu'elle puisse prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et assurer la couverture de votre personnel.**

De plus, le délai au 31 janvier 2007 ayant été dépassé, nous vous prions de nous retourner également le formulaire « **renseignements LPP 2006** ».

### Impôt à la source

Taxe personnelle prélevée par l'impôt à la source

Comme vous l'avez peut-être déjà remarqué **une taxe personnelle d'un montant de Frs. 25.-** est prélevée annuellement par le service de l'impôt à la source. Pour les personnes concernées, la perception de cette taxe se fera par le biais de la rectification de l'imposition ou en fin d'année pour les autres cas. Une seule taxe est prélevée par couple marié vivant en ménage commun.

Dès lors, nous vous suggérons de déduire ce montant de Frs. 25.-, une fois au début de l'année, directement sur la fiche de salaire de votre personnel concerné afin d'éviter de vous voir facturer cette taxe lorsque votre employé sera reparti.

### Feuille maladie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la caisse maladie Philos travaille sur le système informatique du Groupe Mutuel. Or, votre personnel n'y est pas connu, ce qui conduit à des rejets des factures adressées à Philos et transmises sur ce système.

Vous voudrez donc bien désormais adresser toutes les factures qui concernent votre personnel à la **FRV, avenue du Casino 13, 1820 Montreux** au moyen de l'enveloppe réponse annexée à la demande d'une feuille maladie. Pour chaque demande, une marche à suivre vous parviendra.

Les anciennes feuilles maladie seront remplacées par des attestations d'assurance que vous pouvez demander pour votre personnel extra-familial directement auprès d'AgriGenève. Cette attestation (feuille maladie) coûte Frs. 70.- et n'est payable qu'en cas d'utilisation, sa validité est celle de la durée du contrat de travail mais au maximum jusqu'à la fin de l'année civile.

## Parcelle d'ébats pour chiens en zone agricole

M. Michel Dubouloz, agriculteur à Sionnet, fait partie de la Commission consultative en matière de gestion des chiens. Cette commission a émis l'idée que l'agriculture pourrait ouvrir des zones d'ébats pour chiens. M. Dubouloz s'oppose fermement à cette proposition et décide même de quitter la commission pour appuyer son désaccord.

Après mûre réflexion, M. Dubouloz revient sur son objection et pense que l'agriculture pourrait effectivement faire un geste envers les propriétaires de chiens. De son côté, AgriGenève entretient des contacts avec le DNP pour définir les modalités d'un tel projet et effectue une base de calculs pour établir le dédommagement à offrir aux agriculteurs pour cette prestation.

En collaboration avec la commune de Jussy, une étude est effectuée afin de déterminer quelle parcelle serait la plus appropriée pour cette affectation.

Sortie de la SAU, la parcelle a été mise à l'essai dans un premier temps et le service de la faune a dédommagé M. Dubouloz sur la base du rendement d'un bon blé durant cette période. Actuellement, le dédommagement de la prestation fournie est pris en charge par le service vétérinaire cantonal.

Initialement, M. Dubouloz pensait ne devoir faucher la parcelle que 7 fois par année et s'inquiétait des voitures qui, lors des parages, pourraient endommager le terrain. Cependant, le mélange d'herbes préparé par UFA s'est avéré assez robuste pour assumer les piétinements et le passage des voitures. Par contre, il doit faucher entre 9 et 10 fois car les petits chiens n'aiment pas les herbes trop hautes !



En ce qui concerne le ramassage des déjections, les propriétaires de chiens ne sont malheureusement pas assez consciencieux. La solution est donc de pulvériser les crottes avec le broyeur qu'il faudra bien nettoyer par la suite.

Enfin, M. Dubouloz s'est aussi renseigné sur sa responsabilité en cas d'accidents. Il pensait délimiter le terrain d'une barrière en treillis afin d'éviter que les chiens aillent s'ébattre chez les voisins. Il s'est avéré que même sans barrière, il ne porte aucune responsabilité liée à l'usage de cette parcelle et que par ailleurs les chiens respectent les limites du champ.

Si les utilisateurs (utilisatrices en grande majorité) sont mille fois reconnaissant(e)s envers M. Dubouloz, sa démarche ne fait pas l'unanimité chez les agriculteurs de la région.

Pourtant, la mise en place d'un tel espace ne peut être que bénéfique pour la zone agricole. En effet, tous les agriculteurs du canton se plaignent des dégâts occasionnés par les chiens dans les cultures et envers les animaux de rente. A Genève, c'est un véritable problème. Dès lors, quoi de mieux que de leur proposer des terrains afin d'en protéger d'autres ? En outre, comme le dit M. Dubouloz, les propriétaires de chiens, très nombreux à Genève, sont des électeurs et des consommateurs potentiels.

Si, comme M. Dubouloz, vous désirez consacrer une de vos parcelles au bonheur des chiens et donc de leurs propriétaires, vous pouvez contacter AgriGenève, Mme Bantle ou Mme Roset au 022.939.03.07 ou 022.939.03.19.

# Collaborateurs d'AgriGenève – janvier 2007

## Direction, administration, défense professionnelle

022.939.03...



### **François ERARD, Direction, défense professionnelle**

Formation : Ingénieur HES.

Fonction : Direction d'AgriGenève, promotion et défense professionnelle.

...10



### **Corynne SPERA, Comptabilité**

Formation : CFC d'employée de commerce gestion obtenu en fiduciaire, a pratiqué la comptabilité dans le négoce international et le commerce.

Fonctions : Responsable de la comptabilité d'AgriGenève et des différentes associations (AOVG, CIVG, SVG, AVIGE, AGRIPIGE, AGPU, etc.)

...06



### **Martine ROSET, Aménagement du territoire**

Formation : De l'école de commerce à la maîtrise fédérale de viticulture en passant par l'école d'horticulture de Lullier ou l'école de viticulture de Changins. Fonction : Chargée des dossiers « aménagement du territoire en zone agricole », constructions et rénovations, renaturation et améliorations foncières.

...19



### **Virginie BANTLE, Assistante du Directeur**

Formation : Licence en histoire économique et sociale (Université de Genève).

Fonctions : Gérante du Club Terre Avenir, responsable de la diffusion de l'information (AgriGenève Info et Tech, [www.agrigeneve.ch](http://www.agrigeneve.ch)), secrétaire de l'Association des Organisations Viticoles Genevoises (AOVG).

...07

## Comptabilité, gestion, fiscalité



### **Willy NICOLE**

Formation : Ingénieur HES.

Fonctions : traitements de dossiers comptables et fiscaux, conseils de gestion d'entreprise et budgets d'exploitation, conseils en matière de droit foncier rural et du bail à ferme agricole, contrats de société et projet de transfert de patrimoine, membre de la Commission d'affermage agricole et expert LDFR.

...04



### **Nathanaël SCHILDKNECHT**

Formation : Ingénieur HES.

Fonctions : Encadrement des agriculteurs dans leur travail de comptabilité, boucllements comptables, déclarations d'impôt, conseils en relation avec la gestion d'entreprises agricoles, commission LDFR (valeur de rendement).

...05

## Assurances, main-d'œuvre



### **Christophe COURTOIS**

Formation : Diplôme d'employé de commerce (André-Chavanne), CFC d'agriculteur Châteauneuf (Sion).

Fonctions : Caisse maladie individuelle *Philos*, prévoyance professionnelle *FRPP*, assurances facultatives 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier, Promauto, RC.

...11



### **Caroline CIBEIRA**

Formation : Maturité professionnelle commerciale (André-Chavanne).

Fonctions : Assurances collectives (accidents, maladies et indemnités journalières pour personnel agricole), main-d'œuvre (autorisation de séjour, fiches de salaires, chèque emploi, allocations familiales et subsides d'assurance maladie), contrat-type.

...09



### **Laetitia DUPERREX**

Formation : CFC d'employée de commerce (Tramapack).

Fonctions : Caisse maladie individuelle *Philos*, réception et téléphone, courrier, indexation.

...17

## Formation, vulgarisation, développement rural



### **Jacques DUGON, Grandes cultures, viticulture**

Formation : Ingénieur HES.

Fonctions : Animations de la vulgarisation en viticulture et grandes cultures, essais et suivi des questions phytosanitaires. Projets de nouvelles cultures comme le lin et projet biomasse. Mandats divers et représentation de l'agriculture dans diverses commissions (production, biomasse, environnement).

...14



### **André ZIMMERMANN, Gdes cultures et accompagnement de projets**

Formation : Ingénieur ETS.

Fonctions : Suivi technique et développement des grandes cultures, projets de commercialisation en circuits-courts, formation continue des agriculteurs et plate-formes d'échanges cantonales ou intercantionales.

...15



### **Céline PERROUX, Ville-campagne, diversification**

Formation : Ingénieure HES.

Fonctions : Gérante d'AGRI-PIGE (organisme de contrôles pour Genève) et vulgarisatrice dans les domaines suivants: tourisme rural, vente directe, L'Ecole à la Ferme et relations ville-campagne.

...19



### **Mireille BELLOIR, Secrétariat**

Formation : Diplôme commercial

Fonctions : Réception, secrétariat AgriGenève et AGRIPIGE, admissions-démotions, CETAs, agenda Me Mégevand, main-d'œuvre saisonnière, baux agricoles..

...10

# ANNONCES

## Recherches de stage

Jeune homme suisse allemand de 17 ans recherche une place de stage sur une **exploitation viticole** pour une durée de 2 - 3 semaines au maximum et ce, à partir de la deuxième semaine du mois de juillet prochain.

Merci aux viticulteurs intéressés de prendre contact avec N. Schildknecht au 022 939 03 05 ou par mail à l'adresse suivante : [schildknecht@agrigeneve.ch](mailto:schildknecht@agrigeneve.ch)

Etudiant français en première année dans une école d'agroalimentaire et développement international cherche stage entre le mois de juin et d'août 2007 dans une ferme en **polyculture élevage**.

Les personnes susceptibles de répondre à cette demande peuvent prendre contact avec Guillaume MACE à l'adresse électronique suivante : [g.mace@istom.net](mailto:g.mace@istom.net) ou avec AgriGenève (Mireille Belloir – tél., 022 939 03 10).

## Département de l'Ain - mise à jour

AgriGenève a rencontré la Direction Départementale de l'Agriculture du Département de l'Ain. Suite à cette rencontre, il a été jugé opportun d'actualiser les données concernant les agriculteurs genevois qui exploitent des terrains sur le département de l'Ain.

**Par conséquent, les agriculteurs genevois qui exploitent des surfaces dans le département de l'Ain sont priés de nous contacter dans les meilleurs délais au 022.939.03.10 ou par e-mail à [info@agrigeneve.ch](mailto:info@agrigeneve.ch).**



Le Collectif de soutien aux sans-papiers invite **John Dupraz**, Conseiller national, rapporteur auprès du Conseil de l'Europe pour une conférence sur le thème :

## Quelle dignité pour les ouvrières et ouvriers agricoles en Europe ?

Mercredi 28 février 2007, 19h00 - 20h30

Maison de quartier des Acacias

Une verrée sera servie à l'issue de la soirée avec dégustation de produits du terroir.

Le 20 décembre 2006, M. John Dupraz, Conseiller national, a présenté devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe son rapport *L'agriculture et l'emploi irrégulier en Europe*. Ce rapport synthétise les réponses à un questionnaire envoyé à 15 Etats membres ainsi que les constats faits lors de trois visites d'information, respectivement en Espagne, aux Pays-Bas et en France.

"Les situations varient d'un pays à l'autre mais elles mènent toutes aux mêmes conséquences: une partie de la population active à la recherche d'emploi est constituée de façon clandestine et durable, créant un véritable marché du travail et une main d'œuvre correspondante précaire et exploitée, parfois dans de réelles conditions d'esclavagisme moderne" (extrait du rapport).

## 1) Tarifs pour prestations d'AgriGenève en 2007

Vous trouverez les tarifs de nos prestations 2007 tels que décidés par le comité directeur lors de sa séance du 29 janvier dernier.

## 2) Assurance

Bulletin d'inscription pour une séance d'information sur les nouveaux produits d'assurance.

## 3) Main-d'œuvre

Mémo en français et en portugais

## 4) Dégâts dus à la faune

Enquête

# CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

**SATIGNY** ➡ zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A  
rue des Sablières 15  
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11  
cag@cage.ch

**MEINIER** ➡ route de Compois 14  
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

**CHARROT** ➡ route de Foliaz 28 A  
tél : 022/771.22.51

### Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37